

POL 5510-10
PROBLÈMES MILITAIRES ET STRATÉGIQUES
Horaire : Lundi 9h30-12h30

Enseignant : Sébastien Barthe

Courriel : pol5510barthe@gmail.com

Disponibilités: Avant et après les cours + sur rendez-vous

Ce cours utilise Moodle

DESCRIPTIF

Initiation aux théories et aux réalités de la sécurité internationale. Tour d'horizon des différents champs d'analyse du domaine des études stratégiques. Introduction aux enjeux militaires et non militaires reliés aux deux dynamiques principales de la stratégie et de la diplomatie, soit la guerre et la paix. Le règlement des conflits et les missions de paix.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

De façon générale, le cours vise :

- À initier les étudiantEs qui poursuivent un cheminement en Relations internationales, ou dont le cheminement comporte du moins un intérêt soutenu pour les questions internationales, aux problématiques et débats qui alimentent le champ des études de sécurité dans la discipline académique des RI;
- À développer un regard critique face aux phénomènes sécuritaires internationaux;
- À développer les compétences des étudiantEs en matière de travail en équipe et de communication collective.

De façon plus spécifique, ce cours permet aux étudiantEs :

- D'acquérir une connaissance de base sur la sécurité internationale et sur les paramètres de l'utilisation de la force dans les relations internationales et d'être en mesure de la communiquer par écrit;
- De développer la capacité à discuter de manière structurée avec ses pairEs des enjeux sécuritaires contemporains.

PÉDAGOGIE

Le cours **POL 5510** est associé aux programmes de Baccalauréat (7760), de Majeure (6120) et de Mineure (8912) en science politique, de Baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI, 7060), de Certificat (4033) et de Mineure (0954) en géographie internationale. Habituellement, les étudiantEs qui le suivent ne sont pas au début de leurs études universitaires et (c'est le plus important) portent un intérêt sincère pour l'étude des problèmes sécuritaires internationaux. Dans tous les cas, il est recommandé d'avoir terminé la plupart des cours d'introduction obligatoires de votre programme avant de suivre **POL 5510**. Le défi pourrait s'avérer plus ardu (mais certainement pas impossible!) pour des étudiantEs fraîchement arrivés à l'université ou qui proviennent de programmes très différents des sciences sociales et de la science politique. Avoir déjà suivi les cours **JUR 1042 – Introduction au**

droit des relations internationales, POL 1350 – La guerre et la paix dans la pensée politique, POL/GEO 2500 – Géopolitique contemporaine, POL 4411 – Organisations internationales : l'ONU et ses institutions spécialisées, POL 4422 – Système international contemporain, POL 5410 – Théories des relations internationales, POL 5520 – Politique de défense des grandes puissances ainsi que **POL 5815 – Analyse sociopolitique des conflits armés** est un plus, mais aucun de ces cours n'est officiellement préalable à **POL 5510**.

Au niveau pédagogique, le cours **POL 5510** s'articule autour de deux objectifs. Le premier est d'**enrichir les connaissances des étudiantEs sur les déterminants de l'ordre sécuritaire contemporain**, en les familiarisant d'abord avec les notions fondamentales qui animent les débats sur celui-ci au sein de la discipline académique que sont les Relations internationales. L'atteinte de ce premier objectif passe par l'implication personnelle autant en classe que dans le travail périphérique associé au cours : faire ses lectures obligatoires, assister aux cours, prendre des notes, poser des questions, faire les exercices préparatoires aux examens, etc.

Le second objectif du cours est de **développer des habiletés propres aux divers domaines d'activités vers lesquels les étudiantEs de premier cycle universitaire en sciences sociales se dirigent habituellement**, que ce soit au niveau professionnel (travail d'analyse) ou académique (études avancées). Par delà les murs de l'université et des études de premier cycle, il deviendra essentiel d'être en mesure de maximiser votre acquisition de connaissance et vos capacités d'analyse en discutant de vos idées et opinions avec vos collègues. Par le biais des discussions en classe, vous serez en mesure de retenir plus d'information, d'en déterminer les liens avec d'autres idées et d'en arriver à une assimilation plus holistique de la matière. Vous pratiquerez également la capacité à communiquer efficacement vos idées de manière succincte et convaincante. Le travail interactif en groupe est donc un outil bien adapté à l'atteinte de cet objectif d'apprentissage.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Charles-Philippe David, 2013, *La guerre et la paix : Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3^e éd., Paris, Presses de Science Po, 554 pages. Disponible à la Coop UQAM.
- Bloc de papier ligné
- Crayon ou stylo

OUVRAGES RECOMMANDÉS

Éric Ouellet, Pierre Pahlavi et Miloud Chenoufi (dir.), 2013, *Les études stratégiques au XXI^e siècle*, Outremont, Athéna, 324 p.

Craig A. Snyder (dir.), 2012, *Contemporary Security and Strategy*, 3^e éd., New York, Palgrave Macmillan, 372 p.

Paul D. Williams (dir.), 2012, *Security Studies: An Introduction*, 2^e éd., Londres et New York, Routledge, 656 p.

Alan Collins (dir.), 2012, *Contemporary Security Studies*, 3^e éd., Oxford et New York, Oxford University Press, 516 p.

John Baylis, James Wirtz et Colin S. Gray, (dir.), 2012, *Strategy in the Contemporary World*, 4^e éd., Oxford et New York, Oxford University Press, 454 p.

Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), 2009, *Introduction aux relations internationales : Théories, pratiques et enjeux*, Montréal, Chenelière Éducation, 406 p.

MODULES DE TRAVAIL

Voici les modules que nous allons aborder ensemble tout au long du semestre. Vous avez, entre parenthèses, les lectures associées à chacun d'eux

- **Module 1** : Introduction: Stratégie et sécurité à l'aube du XXI^e siècle (Introduction, chapitre 1)
- **Module 2** : Les théories et les écoles de pensée sur le concept de sécurité (chapitre 1)
- **Module 3** : La sécurité de l'État (chapitre 2)
- **Module 4**: La déconstruction stratégique de l'ordre westphalien (chapitre 3)
- **Module 5**: L'évolution des conflits armés contemporains (chapitre 4)
- **Module 6**: La course aux armements et le commerce des armes (chapitre 5)
- **Module 7**: Les missions de paix (chapitre 11)
- **Module 8**: La stratégie militaire (chapitre 6)
- **Module 9**: Les armes et stratégies nucléaires (chapitre 8)

CALENDRIER DES SÉANCES

SEMAINE	DATE	PREMIÈRE MOITIÉ	SECONDE MOITIÉ
1	11 septembre	Présentation du cours	Module 1: Introduction
2	18 septembre	Suite du module 1	Suite du module 1 ou début du module 2
3	25 septembre	Module 2: Théories	Suite du module 2
4	2 octobre	Fin du module 2	Discussion
5	9 octobre	CONGÉ: Action de grâce	
6	16 octobre	Module 3: Sécurité de l'État	Discussion
7	23 octobre	CONGÉ: Semaine de lecture	
8	30 octobre	Examen de mi-session en classe	
9	6 novembre	Module 4: Déconstruction stratégique	Discussion
10	13 novembre	Module 5: Conflits armés	Discussion
11	20 novembre	Module 6: Armements	Discussion
12	27 novembre	Module : Missions de paix	Discussion
13	4 décembre	Module 8: Stratégie militaire	

SEMAINE	DATE	PREMIÈRE MOITIÉ	SECONDE MOITIÉ
14	11 décembre	Module 9 : Armes nucléaires	
15	18 décembre	Examen #2 (<i>Take-home</i> à la maison)	

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Jusqu'au 12 septembre: Inscription, changement de cours, annulation sans facturation (AX)

13 septembre au 8 novembre: Abandon de cours sans mention d'échec avec facturation (XX)

15 septembre: Date limite pour le 1^{er} versement des frais de scolarité

9 octobre: Congé de l'Action de grâce

23 octobre: Congé de la semaine de lecture

13 octobre: Date limite pour le 2^e versement des frais de scolarité

30 octobre: Examen de mi-session en classe (9h30 @ 12h30)

20 novembre: Évaluation de l'enseignement en classe (9h30 @ 9h50)

11 décembre: Remise de l'autoévaluation sur Moodle avant 23h59

18 décembre: Remise de l'examen de fin de session sur Moodle avant 23h59. Pas de cours en classe

8 janvier 2018: Date limite de remise des notes finales au Registrariat

23 février 2018: Date limite pour formuler une demande de modification de note

ÉVALUATIONS, PONDÉRATION ET ÉCHÉANCES

ÉVALUATION	PONDÉRATION	ÉCHÉANCE
Examen de mi-session en classe: Hybride QCM/petits développements, sans documentation	35 % (Notation qualitative: A+, A, A-, etc.)	30 octobre
Examen de fin de session: <i>Take-home</i> fait à la maison	35 % (Notation qualitative: A+, A, A-, etc.)	18 décembre, 23h59
Discussions	18% (6 X 3%) (Notation qualitative: A+, A, A-, etc.)	3 oct., 17 oct., 7 nov., 14 nov., 5 déc., 12 déc.
Autoévaluation	12 % (Notation qualitative: A+, A, A-, etc.)	11 décembre

QUELQUES MOTS SUR LES ÉVALUATIONS ET AUTRES

Examens (2 X 35% = 70%): L'examen de mi-session se tiendra en classe au retour de la semaine de lecture. Il sera de type hybride, avec des questions combinées à choix multiples et à développement court. Vous n'aurez à droit à aucune documentation pour vous aider. L'examen de mi-session portera sur la matière (étudiée en classe + les lectures associées dans le manuel) des modules 1, 2 et 3. Il se tiendra le 30 octobre de 9h30 à 12h30. L'examen de fin de session sera de type « *take-home* », i.e. qu'il s'agira d'un examen que vous ferez à l'extérieur de la salle de cours, au moment qui vous conviendra. Ce second examen comportera quelques questions à développement. Il portera principalement sur la matière (étudiée en classe + les lectures associées dans le manuel) des modules 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Prévoyez cependant qu'il comprendra très certainement au moins une question de synthèse sur l'ensemble de la session. Les modalités spécifiques pour cet examen vous seront expliquées vers la fin de la session. À noter qu'il n'y aura pas de séance en classe le matin du 18 décembre mais que des périodes de disponibilité supplémentaires de la part de l'enseignant vous seront proposées dans la semaine précédant l'examen final.

!!! IMPORTANT !!!: La date limite pour remettre l'examen de fin de session sera le 18 décembre à 23h59. Vous devrez obligatoirement remettre vos copies en **format électronique seulement**, au moyen du dépôt de fichier sur la page Moodle. Ne seront acceptées ni les versions papier, ni celles envoyées uniquement par courriel, à moins d'une entente préalable conclue avant le 11 décembre.

Préparation aux examens: Sur la page Moodle du cours, vous trouverez une section « PRÉPARATION AUX EXAMENS ». Une banque de questions préparatoires sur la matière vue en classe et dans les lectures y sera disponible. Les questions d'examen seront généralement tirées de cette banque de questions préparatoires. Vous pourrez avoir accès à une version PDF des présentations PowerPoint/Keynote des cours magistraux seulement après qu'elles aient été utilisées en classe.

Discussions (6 X 3% = 18%): Dans un premier temps, vous devrez vous préparer à la discussion en classe en répondant à une question se trouvant sur un fichier préparé par l'enseignant et se trouvant sur la page Moodle du cours dans la section « DISCUSSIONS ». Vos réponses préparatoires devraient faire environ une page de texte tapée avec Times New Roman à interligne simple. Lors de la discussion en classe, vous devrez former des équipes de trois à quatre personnes maximum pour échanger sur vos réponses. Une personne dans l'équipe devra à ce moment écrire un petit résumé de la discussion en petit groupe: Les opinions exprimées par les participantEs faisait-elles facilement consensus? Y avait-il des opinions divergentes importantes? Quels arguments ont semblé les plus « solides » ou plus « faibles » à l'ensemble de l'équipe? D'autres idées ont-elle émergées en discutant? Etc. Après un certain temps, vous serez invitéE à échanger avec les autres participantEs au cours. À la fin de la séance, chaque équipe viendra remettre à l'enseignant les fiches préparatoires individuelles ainsi que le résumé des propos tenus en petit groupe. Ces papiers seront brochés ensemble. Vous ne pourrez obtenir les points pour la discussion que si vous êtes présentE à la période de discussion et que votre fiche préparatoire se trouve jointe aux documents remis par les équipes. Les fiches préparatoires pourront être remises sous forme imprimées ou manuscrites. La pondération sera de 1 point pour le document collectif du résumé et de 2 points pour votre fiche préparatoire.

Autoévaluation (12%): L'objectif de l'autoévaluation est de vous permettre de dresser un bilan de votre engagement et de votre participation au cours. Un fichier pour remplir cette autoévaluation sera disponible sur la page Moodle dans la section « TRAVAUX ». Vous devrez obligatoirement utiliser ce fichier, sans quoi votre document ne sera pas corrigé et vous perdrez tous les points.

!!! IMPORTANT !!!: La date limite pour remettre l'autoévaluation sera le 11 décembre à 23h59. Vous devrez obligatoirement remettre vos copies en **format électronique seulement**, au moyen du dépôt de fichier sur la page Moodle. Ne seront acceptées ni les versions papier, ni celles envoyées uniquement par courriel, à moins d'une entente préalable conclue avant le 4 décembre.

Présences et retards en classe: L'assiduité au cours est une vertu à laquelle j'accorde beaucoup d'importance. Lorsque vous faites le choix de suivre un cours, vous vous engagez non seulement à faire les travaux et les examens, mais également à participer aux activités qui se déroulent en classe tout au long du semestre. Vous vous attendez certainement à ce que je sois présent à tous les cours, à l'heure, préparé et enthousiaste; je m'attends à la même chose de votre part. La dynamique d'un groupe est toujours grandement affectée, de manière très négative, par un taux d'absentéisme élevé. Pour ce qui est des retards lors des cours magistraux, je m'en remets à votre bon sens civique et à votre honneur. Tentez de les éviter et, si vous arrivez en retard, soyez au moins discrÈtes pour prendre place : vos collègues ont droit à un environnement propice à l'apprentissage en tout temps. Je pourrais convoquer des retardataires chroniques pour tenter de trouver avec eux et elles des solutions. Pour ce qui est des retards importants lors des temps de discussion, ils seront considérés comme des absences.

Qualité du français: Ni moi ni le/la/les auxiliaire(s) d'enseignement n'avons le temps de corriger systématiquement les erreurs orthographiques, syntaxiques et grammaticales de vos copies. Des fiches préparatoires aux discussions, des examens ou une autoévaluation *très lacunaire* au niveau de la langue (orthographe ou style) risque fort de rendre la compréhension de vos propos très ardue, ce qui ne peut qu'avoir une incidence négative notable sur votre résultat final. Il est donc fortement recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de telles situations.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.